



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Creances et dettes

Question écrite n° 4382

Texte de la question

Reponse. - Le ministre des affaires etrangeres et le ministre des affaires sociales et de l'emploi informent l'honorable parlementaire que l'ambassade de France a Bruxelles a saisi les autorites belges competentes sur la situation des anciens salaries francais du bureau en France de la SA Albert, situe a Laval-Morency, 08150 Rimogne. A la suite de multiples demarches effectuees aupres des autorites belges en vue d'obtenir le reglement des creances salariales dues aux employes francais precites, il a finalement ete possible de regler les sommes qui leur etaient dues a concurrence de 50 p 100. Par ailleurs, cette affaire devrait connaitre une solution definitive tres prochainement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre des affaires etrangeres et le ministre des affaires sociales et de l'emploi informent l'honorable parlementaire que l'ambassade de France a Bruxelles a saisi les autorites belges competentes sur la situation des anciens salaries francais du bureau en France de la SA Albert, situe a Laval-Morency, 08150 Rimogne. A la suite de multiples demarches effectuees aupres des autorites belges en vue d'obtenir le reglement des creances salariales dues aux employes francais precites, il a finalement ete possible de regler les sommes qui leur etaient dues a concurrence de 50 p 100. Par ailleurs, cette affaire devrait connaitre une solution definitive tres prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Chouat Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4382

Rubrique : Difficultes des entreprises

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 1986, page 1722

Réponse publiée le : 18 janvier 1988, page 201